

**Plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie  
CONVENTION D'APPLICATION CONCLUE POUR  
L'ANNÉE 2021**

**LA PRÉSENTE CONVENTION EST CONCLUE ENTRE :**

**Le Département de la Savoie** dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, CS 31802, 73018 CHAMBERY CEDEX, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil départemental de la Savoie, dûment habilité par délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2020 et de la Commission permanente du 11 juin 2021 ci-après dénommé "**LE DÉPARTEMENT**"

**d'une part,**

**ET :**

**La Communauté d'agglomération Grand Chambéry**, dont le siège se situe au 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 CHAMBERY CEDEX (n°SIRET : 20006911000019), représentée par son Président, Monsieur Philippe GAMEN, dûment habilité par délibération du bureau du 3 juin 2021, ci-après dénommée « **GRAND CHAMBERY** »

**d'autre part,**

*et ci-après dénommées ensemble, « les Parties ».*

**IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

**LE DÉPARTEMENT** et **GRAND CHAMBERY** ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant les années 2021, 2022 et 2023.

Cette convention d'objectifs et de moyens prévoit la mise en œuvre d'une convention d'application pour chaque année. Ce document doit faire apparaître le montant du soutien financier alloué par **LE DÉPARTEMENT**, ainsi que sa répartition. Il doit aussi apporter des précisions quant à la programmation des actions initiées et menées par **LE DÉPARTEMENT ET GRAND CHAMBERY**.

**ARTICLE 2 : Engagement du DÉPARTEMENT**

Au titre de l'année 2021, **LE DÉPARTEMENT** s'engage à soutenir le programme d'actions de **GRAND CHAMBERY** (conformément à la programmation 2021 déposée par la collectivité et

présenté en annexe 1) en apportant une subvention annuelle de **74 830 euros** répartie sur les missions suivantes :

- 46 000 euros au titre des actes d'accompagnement des ménages et des copropriétés tels que définis dans le programme SARE,
- 11 707 euros au titre de la communication et de la sensibilisation des ménages,
- 5 323 euros au titre de la communication et de la sensibilisation des professionnels,
- 11 800 euros au titre du bonus « dynamique territoriale »\*.

*\*le bonus « dynamique territoriale » vise à soutenir les collectivités qui s'engagent en termes de massification des projets via un programme à la hauteur des enjeux sur leur territoire ; le montant du bonus versé à la collectivité sera proportionnel au montant réellement engagé par la collectivité sur les missions d'accompagnement, de communication et de sensibilisation.*

Cf annexe 1 pour le détail prévisionnel.

La contribution financière sera versée sur le compte de **GRAND CHAMBERY** selon les procédures comptables en vigueur.

Les coordonnées bancaires utilisées seront les suivantes :

Titulaire du compte	Communauté d'agglomération Grand Chambéry
Etablissement bancaire	BDF Chambéry

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30001	00279	C7300000000	72

**LE DEPARTEMENT** s'engage à verser la contribution financière telle que définie au présent article selon l'échéancier et les modalités suivantes :

- un seul versement d'un montant maximum de 74 830 euros, après remise des justificatifs et du rapport d'activités final opérationnel et financier, au plus tard au 15 novembre 2021.

La dépense de 74 830 euros est imputée au chapitre 10834 - 65/657358/7213 - 657358 du budget départemental.

### **ARTICLE 3 : L'engagement de GRAND CHAMBERY**

Au titre de l'année 2021, **GRAND CHAMBERY** s'engage :

- 1) à mettre à disposition les locaux équipés pour accueillir sur son territoire les 6 jours dédiés aux permanences territorialisées qui auront lieu à l'Antenne Bauges CC (Le Châtelard - ½ journée par mois).  
En outre se tiendront des permanences à la Maison des énergies (Chambéry – 156 x ½ journée sur l'année).

- 2) à réaliser les actes d'accompagnement conformément à la codification SARE en vigueur et à tenir disposition l'ensemble des justificatifs tels que définis dans le guide des actes SARE en vigueur.
- 3) à réaliser d'autres actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels selon la liste prévisionnelle en annexe 1

#### **ARTICLE 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prendra fin au 31 décembre de cette même année.

#### **ARTICLE 5 : Rappel de l'application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens**

La présente convention s'inscrit dans le dispositif contractuel initié par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour les années 2021 à 2023. Sauf disposition expresse contraire, l'ensemble de ses clauses s'appliquent à la présente.

Convention signée à Chambéry, le \_\_\_\_\_ en deux exemplaires originaux, un exemplaire original ayant été remis à chaque *Partie* à l'issue de sa signature.

Pour la Communauté d'agglomération  
Grand Chambéry  
Le Président,

Philippe GAMEN

Pour le Département de la Savoie

Le Président,

Hervé GAYMARD

# Annexe 1

ANNEE	2021						
EPCI	GC			<b>Nb habitants</b>	134 377		
Accompagnement local	Mon PASS Réno'v			<b>Mini à justifier de 0,50 € / hab.</b>	67 189 €		
				<b>AMI régional</b>			
				Enveloppe dépenses SARE comm/sensi ménages (45%)	11 027 €	24 505 €	
				proratisée nombre habitants professionnels (55%)	13 478 €		
PERMANENCES DECENTRALISEES	<b>Adresse du lieu mis à disposition par EPCI</b>		<b>Nb / an</b>	<b>Dates prévisionnelles</b>			
	Antenne Bauges de la Communauté de communes Avenue Denis Therme – 73630 Le Châtelard		12	Le 2ème mardi de chaque mois	asder		
	Maison de l'énergie		156	Heures d'ouvertures	asder		
	<b>Nombre prévisionnel de permanences</b>		<b>168</b>	<b>3 lieux</b>			
ACCOMPAGNEMENT	<b>ACTES prévisionnels</b>	<b>cout unitaire</b>	<b>Nb</b>	<b>cout total</b>			
	actes 4-1 ménages	830 €	20	16 600 €	asder (marché)		
	actes 4 copros *	6 540 €	9	58 860 €	asder (marché)		
	actes 4 bis copros	8 500 €	5	42 500 €	asder (marché)		
	actes 4-2 ménages	0 €	0	0 €			
	<b>TOTAL pris en charge par GC</b>			<b>117 960 €</b>			
	<b>TOTAL plafond enveloppe SARE</b>			<b>92 000 €</b>			
	<b>PLAFOND SARE</b>			<b>46 000 €</b>			
	<b>Participation du GC</b>			<b>71 960 €</b>			
COMMUNICATION SENSIBILISATION	<b>ACTES prévisionnels</b>	<b>cout unitaire</b>	<b>Nb</b>	<b>cout total</b>			
	<b>Ménages</b>						
	Promotion MI	1 150 €	1	1 150 €	facture		
	Promotion en lotissement	2 000 €	1	2 000 €	facture		
	Présence opérateurs Salon Habitat (asder) ou autre	1 025 €	1	1 025 €	facture		
	Sensib MI	863 €	1	863 €	facture		
	Actions de mobilisation des copropriétés	1 490 €	2	2 980 €	facture		
	sensib copro	1 203 €	2	2 406 €	facture		
	RDV des copropriété	2 065 €	1	2 065 €	facture		
	thermographie drone	1 235 €	1	1 235 €	facture		
	radio	2 300 €	1	2 300 €	facture		
	Arrière de caisse	1 164 €	1	1 164 €	facture		
	insertions presse	3 600 €	1	3 600 €	facture		
	RDV des copropriété	1 600 €	1	1 600 €	facture		
	Présence opérateurs Salon Habitat (urbanis)	1 025 €	1	1 025 €	facture		
	Animation territoriale	45 000 €	0.5	22 500 €	Interne (prorata temps travail à l'action)		
	<b>Dépenses prévisionnelles GC</b>				<b>45 913 €</b>		
	<b>Dépenses prévisionnelles GC SANS poste</b>				<b>23 413 €</b>		
	<i>Rappel plafond des dépenses prises en compte (ratio max 45%)</i>				<i>11 027 €</i>		
	Subvention PTRE				11 707 €		
	Reste à charge GC				34 207 €		
	<b>Professionnels</b>						
	sensib pro	1 035 €	2	2 070 €	facture		
	Atelier pro	690 €	2	1 380 €	facture		
	Salon Habitat et Jardin ou autre	5 000 €	1	5 000 €	facture		
	Affiches pros	2 196 €	1	2 196 €	facture		
	Animation territoriale	45 000 €	0.5	22 500 €	Interne (prorata temps travail à l'action)		
<b>Dépenses prévisionnelles GC</b>				<b>33 146 €</b>			
<b>Dépenses prévisionnelles GC SANS poste</b>				<b>10 646 €</b>			
<i>rappel plafond des dépenses prises en compte (ratio min 55%)</i>				<i>13 478 €</i>			
Subvention PTRE				5 323 €			
Reste à charge GC				27 823 €			
<b>TOTAL des dépenses "communication et sensibilisation" GC SANS POSTE</b>				<b>34 059 €</b>			
<b>TOTAL subvention PTRE "communication et sensibilisation"</b>				<b>17 030 €</b>			
<b>TOTAL reste à charge "communication et sensibilisation" GC</b>				<b>17 030 €</b>			
<b>PARTICIPATION TOTAL BUDGET DE GC à la PTRE SANS POSTE</b>				<b>126 059 €</b>			
<b>PARTICIPATION TOTAL BUDGET DE GC à la PTRE</b>				<b>197 019 €</b>			
* acte 4 découpé en 3 ans (estimé à 5 175 € soit 1 725 €/an - recette SARE maxi 2 000 €)							
** le ratio 45/55 ménages/professionnels est obligatoire au dessous du plafond et recommandé au dessus							
		BONUS Dynamique	a = financement total sur le territoire (hors socle)	126 059 €			
			b = 0,5 €/hab	67 189 €			
			a - b	58 871 €			
			(a-b)*20%	11 774 €			
			<b>retenu</b>	<b>11 800 €</b>			
			<b>TOTAL financement PTRE à GC</b>	<b>74 830 €</b>	59,36%	37,98%	
			des	126 059 €		197 019 €	
			ASDER	0 €			
			INTERNE	45 000 €			
			MARCHE (ASDER, URBANIS, ...)	152 019 €			
			<b>Total</b>	<b>197 019 €</b>			